

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

UNE APPROCHE POSITIVE AXÉE SUR LE SOUTIEN ET LA PRÉVENTION



Dans un contexte où la pratique de la médecine dentaire ne cesse d'évoluer, le programme de surveillance générale offre aux membres de l'Ordre une expérience favorisant l'acquisition de connaissances en vue de maintenir et d'améliorer les soins offerts à la population.

Par ce programme, l'Ordre qui est régi par le Code des professions, la Loi sur les dentistes et leurs règlements, remplit sa mission de protection du public et répond aux exigences en matière de surveillance de l'exercice de la profession.

Approuvé par les membres du conseil d'administration de l'Ordre des dentistes, le programme de surveillance générale comprend des visites de vérification effectuées par des dentistes. Leur mandat : mettre en application les approches élaborées par le comité d'inspection professionnelle tout en demeurant à l'écoute des besoins des membres.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE est composé de cinq dentistes généralistes qui maintiennent une pratique active. Ce comité est responsable d'élaborer le programme de surveillance générale et d'étudier les dossiers des membres. Le comité et la Direction des services professionnels de l'Ordre demeurent à l'écoute de tout commentaire et suggestion que vous souhaiteriez formuler à l'égard du programme ou de votre dossier professionnel.



L'ORDRE DES DENTISTES À L'ÉCOUTE

TÉLÉPHONE : 514 875-8511 • TÉLÉCOPIEUR : 514 875-5673 • www.odq.qc.ca